# COMPTE RENDU DU PETIT-DÉJEUNER DU SIPPEREC

14 | 12 | 17

LE COMPTE RENDU DE CE PETIT-DÉJEUNER EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE
**www.sipperec.fr**

## LE TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS EN ÎLE-DE-FRANCE D'ICI 2020 ?

À trois ans de l'échéance prévue pour une couverture intégrale du territoire régional en Très Haut Débit (THD), le SIPPEREC a fait le point sur les déploiements réalisés et les moyens prévus pour permettre l'accès au THD pour tous d'ici la fin 2020. Cette matinée a permis aux adhérents de rencontrer les opérateurs privés qui interviennent sur le territoire du syndicat, ainsi que les représentants de l'AVICCA et de la Préfecture de Région.

Le SIPPEREC a soulevé une série de questions : l'objectif de complétude, fixé par la SCORAN au 31 décembre 2020, sera-t-il tenu par les opérateurs privés, sur les zones qui leur sont dévolues ? Le territoire francilien sera-t-il couvert de façon homogène, sans disparités entre zones denses et zones pavillonnaires ? Quels seront les recours possibles pour les collectivités si leur territoire n'est pas intégralement desservi par le THD dans le délai imparti ?

C'est également le rôle du SIPPEREC et la place de ses réseaux d'initiative publique (RIP) que nous avons souhaité interroger : les RIP du SIPPEREC peuvent-ils contribuer à assurer la complétude de la couverture en THD ? Quel sera l'impact de ces déploiements pour nos réseaux « entreprise » et comment ces derniers résisteront-ils à une pression concurrentielle croissante liée à l'évolution du cadre réglementaire et à la généralisation du THD ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons invité une grande diversité d'acteurs, privés et publics. Vous trouverez dans ce compte-rendu la synthèse des débats de cette matinée, ainsi que des contacts utiles pour trouver auprès des équipes du SIPPEREC le soutien dont vous avez besoin, pour être, vous aussi, les acteurs de cette grande aventure technologique.


p. 02
31 décembre 2020 : l'objectif est-il tenable ?

p. 04
Bilan des opérateurs : des engagements quantitatifs et qualitatifs

p. 06
La place des réseaux d'initiative publique dans le déploiement du très haut débit en Île-de-France

p. 08
À retenir

**Jacques J.P. MARTIN**
**Président du SIPPEREC,**
Président du territoire
Paris Est Marne & Bois


SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

# 31 DÉCEMBRE 2020 : L'OBJECTIF EST-IL TENABLE ?

**Alors que 89% de la population francilienne vit en zone dite « très dense » (ZTD), sur laquelle le déploiement du très haut débit a été confié aux opérateurs privés, l'objectif de complétude à l'horizon 2020 sera-t-il tenu ? Y compris dans les quartiers basse densité ?**

« Faut-il contraindre les opérateurs ? », interroge Ariel Turpin, délégué général de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA), dans le titre de son intervention, introduisant d'emblée l'un des enjeux du débat pour la prochaine période. Faire le point sur l'état d'avancement du déploiement du THD en Île-de-France est d'autant plus légitime « qu'il convient de vérifier que, sur ce territoire-clé, l'initiative publique n'a pas été écartée pour rien », a souligné Ariel Turpin. « Sept ans après la répartition opérée entre secteurs privé et public, il est temps de faire un bilan ». Et le délégué général de l'AVICCA de considérer que, s'il y a bien eu une accélération, « le bilan actuel n'est pas à la hauteur des promesses faites en 2011. » À tel point qu'il n'est pas possible que tout soit raccordable d'ici au 31 décembre 2020. » « Certes, il y a une dynamique sur le terrain », a confirmé Rose-Marie Ly Van Tu, chef de la coordination et du pilotage administratif, chargée du volet numérique de l'économie sociale et solidaire, à la Préfecture de la Région Île-de-France, « mais les chiffres montrent que la montée en charge du THD doit encore accélérer pour atteindre les objectifs fixés. Il faut se mettre en marche forcée. »

## Donner un coup d'accélérateur

Si dans la zone très dense, les travaux ont partout démarré, à peine la moitié des communes sont cependant raccordées à plus de 50%, a noté Ariel Turpin, regrettant qu'aucune commune ne soit totalement raccordée. Quant aux communes classées en ZMD/AMII[1], les opérateurs privés, avec 25% de prises raccordables pour Orange et 18% pour SFR, affichent des résultats encore insuffisants. Sur la zone AMII, 27 communes seulement sur les 3500 concernées approchent de l'objectif de complétude : « Mais si ces communes sont très bien couvertes, c'est grâce à l'initiative publique », a souligné le responsable de l'AVICCA.

**Ariel Turpin**
Délégué général, AVICCA

> « La démarche industrielle est en place, mais des questions légitimes se posent sur la capacité des opérateurs à atteindre l'objectif final au 31 décembre 2020. »

Le bilan à l'échelle nationale, dressé par Rose-Marie Ly Van Tu, montre, quant à lui, qu'une personne sur deux a, aujourd'hui, accès au THD en France. « Nous avons bien avancé, mais cela n'est pas suffisant », a jugé la représentante de la Préfecture. « Il faut regarder tout le chemin qu'il reste à parcourir ensemble ». Y compris pour les habitants des zones les plus isolées, qui sont les plus exposés aux risques de fracture numérique.

## Enjeux sociaux et économiques

Car, comme l'ont souligné tous les intervenants, l'accès de tous au THD importe à plus d'un titre : élément structurant de l'aménagement du territoire, comme autrefois le chemin de fer, le THD est un vecteur de dynamisme économique et un facteur d'équité sociale. C'est ce qui explique que son déploiement constitue « une priorité absolue pour le gouvernement », comme l'a rappelé Rose-Marie Ly Van Tu, soulignant l'objectif d'exemplarité attendue pour l'Île-de-France « qui doit devenir la première région fibrée d'Europe. »

Parallèlement aux objectifs quantitatifs, les différents partenaires doivent aussi travailler sur les usages, a poursuivi l'intervenante : « Aujourd'hui, 20% de la population a du mal à utiliser les services numériques. La SCORAN est un outil pour engager une réflexion sur ce thème et faire émerger des projets au service des Français. »

## Plus de transparence

C'est enfin sur le terrain de l'information des citoyens et des collectivités que les opérateurs doivent aujourd'hui progresser pour que chacun puisse savoir quand il pourra avoir accès au THD. « La concurrence entre les opérateurs et le secret professionnel ne sont pas des arguments audibles aujourd'hui pour constituer un obstacle à la nécessaire transparence », a insisté Rose-Marie Ly Van Tu. « Il faut des engagements clairs, commune par commune et année par année, pour pouvoir communiquer de façon précise. »

[1]ZMD : Zone Moins Denses ; AMII : Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement, lancé en 2011

### LA SCORAN : RAPPEL DES OBJECTIFS

La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), élaborée en 2012, vise un objectif partagé par l'État, la Région, les Départements et les opérateurs de télécommunications : il s'agit d'apporter le Très Haut Débit par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) à tous les Franciliens d'ici 2020, grâce à la complémentarité des initiatives privées et publiques sur le territoire francilien.

### LE RACCORDABLE, SEUL ÉCHELON DE MESURE À PRENDRE EN COMPTE

Un **logement** est dit **raccordable** lorsque la fibre optique est dans le logement collectif ou au point de branchement le plus proche, en zone pavillonnaire. Cet état d'avancement qui autorise les habitants à demander leur raccordement à l'opérateur commercial de leur choix est le seul qui soit « significatif », selon Ariel Turpin délégué général de l'AVICCA : « Il n'y a rien de pire pour un habitant de savoir que la fibre est dans la rue mais qu'il ne peut pas encore être raccordé, a-t-il estimé. Tant que les logements ne sont pas raccordables, on reste dans des effets d'annonce. »

### UNE NOUVELLE PROPOSITION DE LOI À L'ÉTUDE AU PARLEMENT

Pour accélérer le déploiement du THD sur les territoires et sécuriser les investissements des acteurs publics et privés, Patrick Chaize, sénateur de l'Ain et président de l'AVICCA, a déposé en novembre 2017 une proposition de loi qui préconise de rendre contraignants les engagements des opérateurs privés en zone AMII et de sécuriser les investissements des collectivités en zone d'initiative publique.

### LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPLOIEMENT

**17** millions de km de fibre installés en France chaque année (ce qui nous place au 4ème rang mondial, après la Chine, l'Inde et les États-Unis).

**46%** du territoire francilien couvert par le THD fin septembre 2017, soit

**3,53** millions de locaux raccordables
(source : Observatoire France Très haut débit)

**Rose-Marie Ly Van Tu**
Chef de la coordination et du pilotage administratif, chargée du volet numérique de l'économie sociale et solidaire, à la Préfecture de la Région Île-de-France

> « Ce n'est pas facile, dans certains départements très éloignés de mettre la fibre optique, mais c'est notre objectif commun, à l'État et à la Région, de suivre sur le terrain ce que font les opérateurs et d'être en mesure d'informer les citoyens. »

# DES ENGAGEMENTS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS DES OPÉRATEURS

## SFR : miser sur la complémentarité des technologies

Second opérateur d'infrastructure fixe en France et en Île-de-France, SFR est le premier opérateur commercial THD du périmètre SIPPEREC, avec plus de 1,3 million de locaux éligibles fin 2017. Fort de ces résultats, Lionel Recorbet, président de SFR collectivités, a souhaité souligner le rôle des réseaux câblés dans l'aventure du très haut débit : « L'objectif de 2020 ne sera atteint que grâce à l'existence du câble », a-t-il ainsi insisté. La politique de rénovation des réseaux câblés, pour leur montée en débit, est en effet au cœur de la stratégie du groupe SFR ; même si celui-ci finance aussi le déploiement du FttH, sur fonds propres, et intervient également via plusieurs délégations de service public. Dans tous les cas de figure, le responsable de SFR considère qu'il est indispensable d'impulser localement de véritables démarches de concertation : « Les porteurs de projet étant souvent les collectivités territoriales, il est important pour nous de travailler en bonne intelligence ».

## Orange : 100% fibre

Parce qu'Orange doit déployer la fibre pour 75% des Franciliens – ce qui ne présage pas de l'opérateur de service que ces derniers choisiront par la suite – l'entreprise a voulu rassurer l'auditoire en l'assurant de son engagement : « Nous sommes conscients de la responsabilité que nous avons de réussir le déploiement de la fibre en Île-de-France », a affirmé, en introduction, Daniel Nabet. Puis, le délégué régional Île-de-France Sud et Est, pour Orange, a mis en avant quelques-unes des spécificités de son groupe : le choix, tout d'abord, d'un déploiement 100% fibre car « nous estimons que c'est le bon moyen technologique pour répondre aux usages futurs » ; la méthodologie d'Orange, ensuite, qui consiste à déployer par lots et à nommer au sein d'Orange des chefs de projet qui deviennent les interlocuteurs privilégiés des communes. « Nous identifions des lots en partenariat avec les collectivités », a précisé Daniel Nabet, « en prenant en compte leurs priorités et celles de leurs entreprises. Quand nous déployons, c'est un travail que nous faisons ensemble ! » Et le responsable d'Orange de conclure : « Fin 2020, la fibre sera dans la rue, adressable ou raccordable sur demande, nous tiendrons nos engagements. »

## Bouygues Télécom : un positionnement spécifique

Contrairement à SFR et Orange, Bouygues Télécom n'intervient pas comme opérateur d'immeuble, mais déploie la fibre entre le nœud de raccordement (NRO) et les points de mutualisation (PM), ce qui fait de lui un « opérateur horizontal » et l'oblige à mettre en œuvre différentes stratégies, selon les zones. En ZTD, Bouygues co-investit ainsi avec SFR, Orange et COVAGE, mais développe aussi son réseau propre. En ZMD/AMII, il se branche sur le réseau mutualisé déployé par Orange et cherche à contractualiser avec SFR. En zone RIP, « notre stratégie est d'être présent sur l'ensemble de la zone », a expliqué Jean-Paul Arzel, directeur Réseau, Bouygues Télécom. « Ce qui suppose des partenariats avec les délégataires concernés : quatre sont déjà signés, avec Axione, Covage, Altitude et TDF ; et deux sont en cours. »

Si Bouygues Télécom, rentré dans la course au THD plus tard que ses concurrents, n'affiche pas aujourd'hui le même niveau de résultat, Jean-Paul Arzel assure que l'entreprise sera en capacité de commercialiser 20 millions de prises en 2020.

> « L'Île de France est, elle aussi, concernée, par la fracture numérique des territoires. Et il est impératif que les opérateurs répondent aux défis du THD pour tous d'ici 2020 et soient transparents sur les déploiements engagés et en projet. »

**Laurent GEORGES**
Directeur général
du SIPPEREC

## LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE POUR LES PARTICULIERS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN[1]

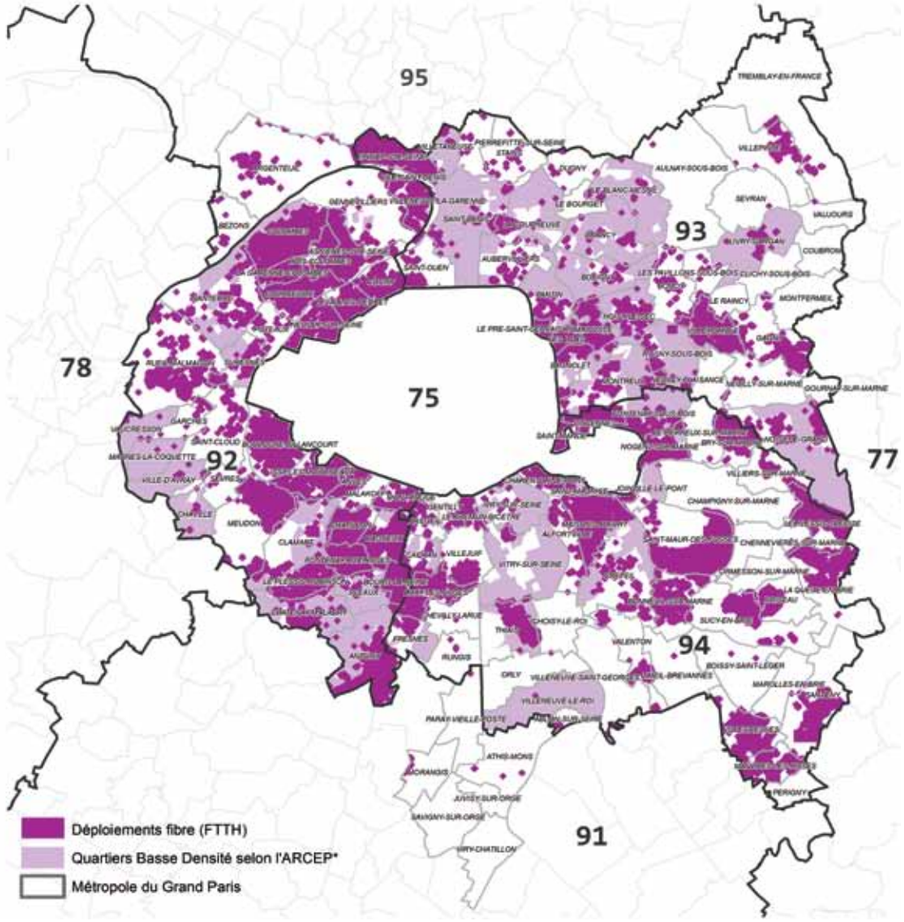


## PLUS DE TRANSPARENCE DEMANDÉE

Les participants ont eu, à plusieurs reprises, la possibilité de poser des questions aux intervenants. Le manque de transparence et de communication a figuré parmi les principaux sujets de préoccupation des représentants des collectivités présents.
Les différents opérateurs ont semblé prendre la mesure de la demande. Si certains, à l'instar de Daniel Nabet pour Orange, ont estimé que leur participation au petit-déjeuner du SIPPEREC illustrait leur « volonté de communiquer sur l'état d'avancement du déploiement du THD », d'autres ont annoncé, comme Lionel Recorbet pour SFR qu'ils inviteraient les départements franciliens à des comités de suivi du déploiement. Rose-Marie Ly Van Tu, chef de la coordination et du pilotage administratif, chargée du volet numérique de l'économie sociale et solidaire, à la Préfecture de la Région Île-de-France, a de son côté souhaité disposer d'informations précises à jour, pour que les maires puissent suivre l'évolution du nombre de prises raccordables dans leur commune et répondre aux demandes de leurs administrés.

[1] Source : Observatoire du Très Haut Débit (Mission France THD).
* ARCEP = Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes. (Pour plus d'informations, consulter le site arcep.fr dans la rubrique : grands dossiers / la fibre (FttH) / Cadre réglementaire).

# LA PLACE DES RÉSEAUX D'INITIATIVE PUBLIQUE DANS LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT EN ÎLE-DE-FRANCE

**En Île-de-France, interventions publiques et privées cohabitent et assurent de façon complémentaire le déploiement du THD. Les RIP du SIPPEREC jouent donc un rôle déterminant dans la couverture du territoire métropolitain et dans la diversification des offres.**

Dans cette grande aventure technologique du déploiement du très haut débit, colonne vertébrale de l'aménagement du territoire francilien de demain, le SIPPEREC joue, depuis plus de quinze ans, un rôle central : ses réseaux d'initiative publique (RIP) à très haut débit, qui font l'objet de 16 contrats de délégation de service public (voir zoom), tous jugés bénéficiaires par le rapport d'octobre 2016 de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, permettent de desservir aujourd'hui plus de 615 000 foyers.

## 16 délégations de service public

En outre, le SIPPEREC défend une vision ambitieuse et équitable de l'aménagement numérique de l'Île-de-France : « Il faut compléter la couverture THD du territoire et faire en sorte qu'aucune zone ne reste à l'écart », a ainsi plaidé Vincent Fouchard, le responsable réseaux numériques au SIPPEREC. « Nous voulons développer l'offre, pour qu'il existe une concurrence, notamment pour les professionnels, et mettre nos RIP au service du développement de la ville connectée et de la transition numérique. »

Pour continuer à jouer le rôle qui est le sien, le SIPPEREC entend améliorer la couverture de ses 13 réseaux câblés, qui ont tous été modernisés entre 2012 et 2015, passant de 30 à 100 Mbt, mais auxquels le SIPPEREC souhaite fixer de nouveaux objectifs, tant en termes de capacité que de complétude. Quant à ses réseaux de fibre optique, ils proposent tous les trois de nombreuses offres adaptées aux besoins des territoires, aux particuliers comme aux professionnels, qui sont facilement accessibles par le groupement de commandes pour les services de communications électroniques du SIPPEREC, via le marché « réseaux fédérateurs ».

**Vincent Fouchard**
Directeur-adjoint du Pôle Numérique et Ville Connectée, Responsable réseaux numériques

> « Face à la diversité des réseaux, publics et privés, et des offres des différents opérateurs, le SIPPEREC, qui défend l'exigence d'une plus grande transparence, a préparé des fiches didactiques sur ses RIP et le déploiement du THD. »

## Les bienfaits de la concurrence

Le SIPPEREC veut faire de ses RIP des outils au service d'une plus grande concurrence entre opérateurs, de manière à encourager la diversification des offres et les baisses tarifaires. Il encourage à ce titre les opérations de modernisation et de réaménagement qui permettront l'arrivée des grands opérateurs commerciaux, tel Bouygues qui a annoncé en septembre 2017 son arrivée imminente sur le réseau Europ'Essonne du groupe Covage. « Les RIP qui ne faisaient pas partie des priorités des grands opérateurs sont maintenant devenus crédibles », s'est réjoui Pascal Rialland, président du directoire de Covage. « S'ils sont devenus performants et attractifs, notre ambition, sur les réseaux Séquantic et Europ'Essonne, est d'être un vrai accélérateur de l'aménagement numérique ! »

## Un travail de dentelle au service des entreprises

Créée en 2016, la société Kosc s'est positionnée sur le segment de la connectivité des opérateurs, avec pour objectif de permettre le raccordement de tous les professionnels au THD : « Même dans les quartiers couverts, il y a des entreprises qui ne sont pas reliées », a expliqué Antoine Fournier, directeur général de Kosc Télécom. « Le taux de couverture par le FttH est plus faible pour les entreprises que pour les particuliers. Notre volonté est d'atteindre une couverture complète. Pour cela, nous pouvons partager avec les collectivités des informations précises que nos outils nous permettent d'obtenir ». De quoi alimenter la concurrence entre opérateurs sur le marché de la fibre aux entreprises.

### CHANGEMENT DE STATUT DU RÉSEAU OPALYS

Réseau de fibre optique à l'abonné (FttH), Opalys a fait l'objet d'une DSP confiée à SFR collectivités jusqu'en juin 2017, avant d'être cédé au groupe SFR contre le remboursement de la subvention versée. Ce réseau désormais privé a permis de déployer 36 000 prises FttH dont 22 000 prises sont commercialisées par les 3 opérateurs SFR, Orange et Free.

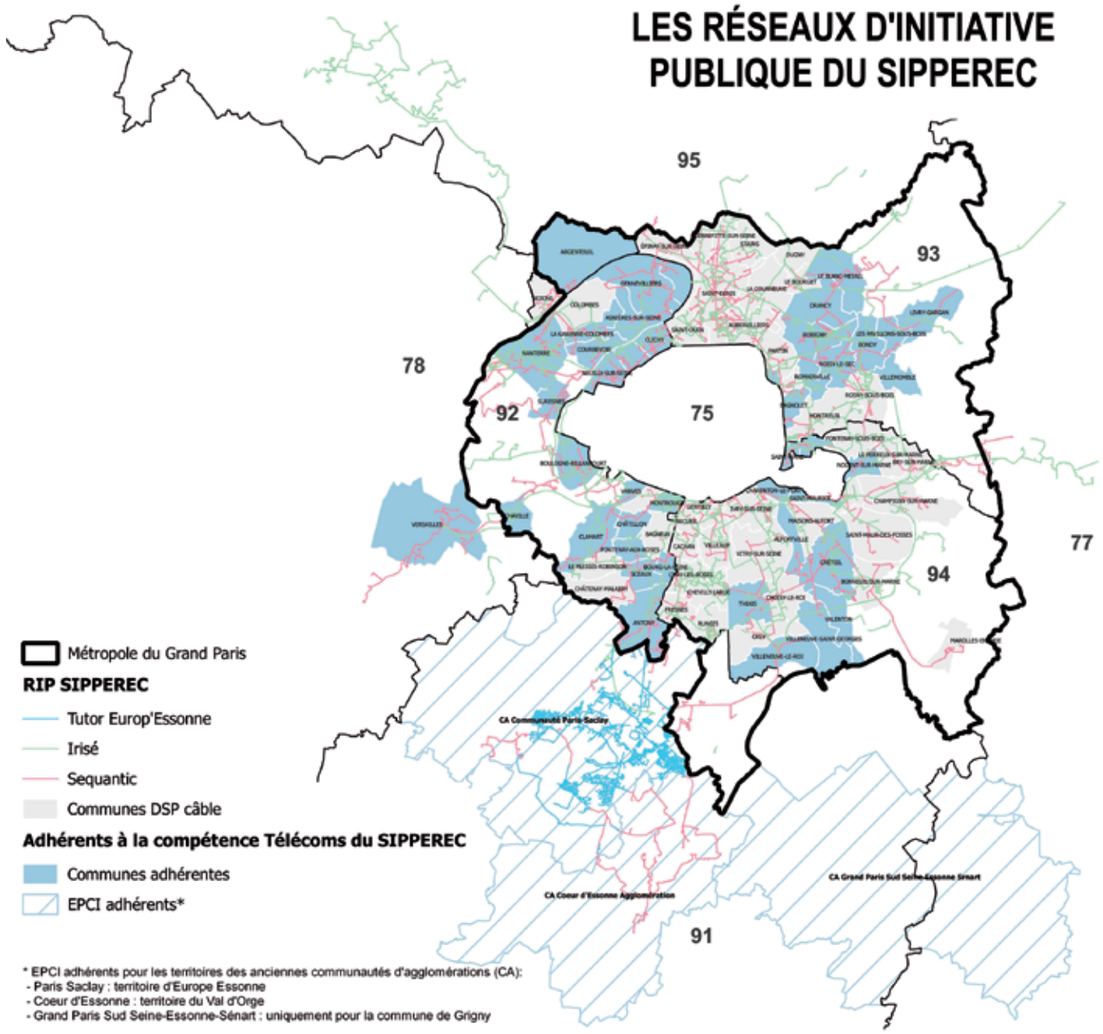


### ZOOM SUR

## LES DIFFÉRENTES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC EN ÎLE-DE-FRANCE

Le SIPPEREC s'est attaché à créer un patrimoine public de réseaux de communications électroniques grâce à 16 contrats de délégation de service public (DSP), qui comptent des réseaux câblés et des réseaux de fibre optique.

> Réseaux câblés :
13 contrats de DSP conclus avec Numéricâble (groupe SFR-Altice), soit 536 000 prises raccordables équipant le territoire de 43 communes

> Réseaux de fibre optique :

. Irisé : avec ses 696 km de fibre déployée sur le territoire du SIPPEREC, ce réseau relève d'une DSP confiée à SFR Collectivités jusqu'en 2019.

. Sequantic : concessionnaire du RIP depuis 2008, la société Tutor a été rachetée par Covage en décembre 2016, ce qui a permis d'apporter de nouveaux fonds au réseau, qui compte 800 km de fibre déployée et près de 1 200 sites raccordés. À cela s'ajoutent des déploiements FttH plus récents, sur le territoire de 10 communes de la CA Cœur d'Essonne.

. Europ'Essonne : les 36 000 prises FttH raccordables, déployées sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Europ'Essonne, autour de Massy, font l'objet d'une DSP confiée également à la société Covage depuis fin 2016.

**91** collectivités adhérentes à la compétence réseaux numériques du SIPPEREC réparties sur

**6** départements franciliens

**+ de 4 200 km** de fibre déployée

**+ de 615 000** foyers desservis

## À RETENIR

- **À 3 ans de l'échéance de complétude fixée au 31 décembre 2020 pour l'Île-de-France, le déploiement du très haut débit doit encore faire l'objet d'une véritable accélération pour tenir les objectifs, même si des efforts importants ont été consentis récemment par les opérateurs.**
- **Une attention particulière doit être portée sur les zones les moins denses, dans un souci d'équité et de lutte contre la fracture numérique.**
- **Les élus et les citoyens exigent plus de transparence de la part des opérateurs et des pouvoirs publics afin de pouvoir contrôler l'effectivité des déploiements annoncés.**
- **Le déploiement et la performance des réseaux d'initiative publique concourent à entretenir une concurrence saine sur le marché de l'accès et des services numériques.**
- **Le SIPPEREC propose fiches didactiques, conseils et aide à la décision à ses adhérents, notamment à ceux qui veulent utiliser le marché « réseaux fédérateurs », mis à leur disposition dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques du Syndicat.**

### VOTRE CONTACT AU SIPPEREC

**VINCENT FOUCHARD**
Directeur-adjoint du Pôle Numérique et Ville Connectée,
Responsable réseaux numériques

**vfouchard@sipperec.fr**
**01 44 74 32 05**

SIPPEREC
**Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication**
Tour Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris Cedex 12
**Tél.** : 01 44 74 32 00
www.sipperec.fr
**Directeur de la publication** : Jacques J.P. Martin
**Comité de rédaction :** Isabelle Friedmann et service communication du SIPPEREC
**Réalisation** : Sennse • 13433
**Photos** : Wilfrid Gremillet
**Impression** : La Centrale – Février 2018